

Tapez une équation ici.  
le 18 juillet 2018.

Saint-Pol de Léon,

La Confrérie de l'Artichaut

Madame la Présidente de la Commission d'enquête,

La Confrérie de l'Artichaut a été créée en 1997. Elle rassemble actuellement une cinquantaine de membres, de toutes obédiences, producteurs, commerçants, artistes, chercheurs, élus, etc. impliqués dans le développement économique et touristique. La promotion de la région se traduit par celle du légume le plus emblématique de la zone légumière l'ARCHICHAUT.

Les 'péripéties' de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint Pol de Léon, il y a déjà quelques années, nous a appris que l'avenir des cultures légumières (et de ce fait de l'artichaut) pouvait être mis en cause. Très souvent en effet il suffit de se référer à la LOI LITTORAL pour stopper ou rejeter tout projet. Or la loi littoral, dans son article 1<sup>er</sup>, prévoit le développement des activités liées au littoral, la proposition de la révision du PLU des communes de Cléder et Plouescat permet d'établir un zonage particulier (la zone 1AVa) favorable à l'implantation de stations de collecte et d'expédition des productions agricoles.

La Confrérie de l'Artichaut se déclare favorable à la modification proposée des PLU de Cléder et de Plouescat. Cela rend possible et réalisable les installations indispensables à la mise en valeur et à la commercialisation des productions légumières et fruitières de la zone légumière.

Merci Madame la Présidente de prendre en compte notre avis. Ce projet *permettra un développement économique harmonieux de notre territoire dans l'intérêt de la majeure partie de notre population.*

Le Grand Maître  
Président de la confrérie de l'Artichaut

J. MOAL

